



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
DE MARANGE-SILVANGE**

**Rapport
d'orientation
budgétaire**

2023

Préambule et cadre juridique

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) des C.C.A.S. Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé chaque année de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce rapport est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire car il apporte le support nécessaire aux débats sur les orientations budgétaires par le C.A.. Ces débats renforcent la transparence financière et l'information des élus et des citoyens.

Concrètement, ce document dresse le bilan qualitatif et financier des activités et du fonctionnement du C.C.A.S. sur l'année écoulée afin d'en tirer des axes de réajustement et d'évolution.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du C.C.A.S. et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

La Ville de Marange-Silvange met le bien-être de ses concitoyens au centre de ses préoccupations et c'est en ce sens que sont dégagées les politiques prioritaires du C.C.A.S.

Présentation de la structure

I _ Le Conseil d'Administration

(art.R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles)

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. se compose de dix-sept (17) membres répartis comme suit :

Monsieur le Maire désigné par les textes en tant que Président ; 8 membres élus par délibération du Conseil Municipal en son sein ; 8 membres désignés par arrêté du Maire. Pour ces derniers, il s'agit de personnes qui par leur profession ou leur engagement dans la vie de la collectivité (association...) amènent une plus-value à la compréhension et au bon déroulement des missions du C.C.A.S.

En 2022, la composition du Conseil d'Administration a connu plusieurs changements.

a) Les membres du conseil

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. depuis son élection le 15 juillet 2020, a démissionné de ses fonctions. Elle a été remplacée par Madame Virginie FOURNIER (élection en date du 29 septembre 2022) qui a également été nommée adjointe en charge du C.C.A.S., du logement et du commerce en juillet de la même année.

En 2022, trois membres parmi ceux nommés par arrêté de Monsieur le Maire ont démissionné et ont été remplacés par la présidente de la P.E.E.P., une représentante des résidences seniors et le responsable de la structure « S.O.S. Village d'Enfants ». Monsieur le Maire a pris un arrêté en ce sens le 21 septembre 2022 (arrêté n°96/2022).

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2022.

1 commission de travail a eu lieu sur le service Portage de repas.

b) Le personnel

En 2022, le personnel du C.C.A.S. était composé de 4 agents, piloté jusqu'en septembre 2022 par une responsable, directement rattachée à la direction générale des services de la Mairie. C'est notamment après sa mutation que l'organisation du service a été repensée. Dans un souci de dynamisme, de cohérence et d'efficacité il a ainsi été intégré au service à la Population, qui regroupe désormais l'accueil, l'état-civil, les élections, le recensement, la gestion des cimetières, l'urbanisme, le foncier, la bibliothèque, le bureau postal et le C.C.A.S. pour un total de 12 agents.

La transversalité de ces différents domaines permet un recoupement très utile des informations. Les données amenées par l'état-civil sont précieuses pour le suivi des usagers et inversement, certaines des demandes adressées au C.C.A.S. permettent d'alimenter le fichier population.

Les effectifs dédiés au C.C.A.S. se composent à présent de 5 agents, dont 3 administratifs, une personne pour le portage de repas et la veille sociale et une personne pour le baladeur.

Les actions 2022

Les C.C.A.S. possèdent des missions obligatoires et d'autres facultatives, laissées à l'appréciation de chaque commune.

a) Les missions légales obligatoires

L'aide sociale légale (art.L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles) consiste en l'accueil des demandeurs puis si l'usager le souhaite, l'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, CPAM, MDPH, (...). Le C.C.A.S. dirige ainsi quotidiennement des personnes vers les services en capacité de répondre à leur besoin. Cela demande une connaissance précise des organismes et de leurs compétences. Il est à noter que l'ouverture des Maisons France Service sur le territoire sont un soutien précieux pour les habitants dans le cadre de leurs démarches administratives.

La domiciliation permet à des personnes sans domicile fixe d'obtenir une adresse postale pendant un an. Elles peuvent ainsi prétendre à l'ouverture de leurs droits (prestations sociales, inscription sur les listes électorales, aide juridique, etc.).

Pour l'année 2022, la domiciliation au C.C.A.S. a concerné cinq personnes.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) (art.R.123-1 C.A.S.F.) : il s'agit de procéder à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de la Commune (famille, jeunes, personnes âgées, en difficultés, etc.). Habituellement cette analyse se fait à chaque renouvellement de mandat puis est mise à jour annuellement avec l'ensemble des données récoltées par le C.C.A.S.

Le C.C.A.S. n'a pas mis en œuvre d'ABS pour le mandat 2020-2026 du fait du coût élevé de ce type d'étude et de l'instabilité économique et sociale actuelle qui laisse craindre une obsolescence trop rapide de l'étude.

Cependant, afin de pouvoir rester cohérent avec les besoins de la population, le C.C.A.S. adapte ses actions et le suivi social en fonction des données qu'il récolte tout au long de l'année, qu'il s'agisse de

données chiffrées transmises par les partenaires (Département...) ou en interne ou de données plus empiriques (analyse des suivis sociaux, de la récurrence de certaines demandes...).

La lutte contre la pauvreté et les exclusions (article L.115-1 du C.A.S.F.) est un impératif national. L'État, les Collectivités Territoriales, les établissements publics dont les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, les organismes de Sécurité Sociale ainsi que les Institutions Sociales et Médico-Sociales poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer la pauvreté et les exclusions.

b) Les missions facultatives

Le C.C.A.S. de Marange-Silvange développe majoritairement des actions sociales facultatives en faveur de l'ensemble de la population.

LES ACTIONS À DESTINATION DES SÉNIORS

Les seniors, entendu comme les 60 ans et plus, forment un public très disparate en termes de situation et de besoin. Facilement isolée, une personne dite âgée pourra avoir besoin de services pour le maintien à domicile ou au contraire d'actions pour l'aider à sortir de chez elle et à créer du lien social. Le C.C.A.S. se veut donc à l'écoute de leurs demandes afin d'y répondre au mieux sans pour autant avoir une approche intrusive.

1 _ Portage de repas à domicile

Le service de portage de repas a connu de fortes transformations depuis 2020. En premier lieu il y a eu une restriction concernant les communes desservies par ce service. Aujourd'hui, seuls les seniors de Marange-Silvange et Bronvaux peuvent effectivement l'utiliser. Cette diminution du nombre de communes concernées a de fait entraîné une baisse importante des dépenses et recettes correspondantes, ce qui a rendu inutile l'utilisation d'un budget annexe.

Le budget annexe du portage de repas a donc été dissout par délibération du conseil d'administration fin 2021. Suite à des erreurs d'écriture, ce budget n'a cependant pas pu être intégré au budget général

du C.C.A.S. Les excédents de 2021 n'ont donc pas pu être reportés. Ils le seront en 2023. Les mouvements financiers générés par le service en 2022 ont quant à eux bien été réalisés sur le budget général.

2022 est donc la première année de fonctionnement du portage de repas dans sa nouvelle forme, que ce soit en termes de bénéficiaires ou en termes de gestion budgétaire.

En décembre 2021, le service de portage de repas comptait 19 bénéficiaires. En décembre 2022, le nombre d'utilisateurs a été de 24.

Pour 2022, la moyenne hebdomadaire de repas par jour a été de 14 repas.

Madame WEIBEL a cependant alerté le C.C.A.S. sur l'augmentation du nombre de repas livrés par jour depuis janvier 2023 qui certains jours se situent sur une moyenne de 15 repas.

Le fournisseur de repas est toujours l'ESAT de Pierrevillers. Chaque jour, le prestataire propose des menus personnalisés selon les goûts et les régimes spéciaux. Les utilisateurs sont accompagnés dans leur choix par Madame WEIBEL qui peut leur conseiller des aliments correspondants au mieux à leurs besoins en termes d'apports.

Les repas sont confectionnés dans la mesure du possible à partir de produits frais, locaux, et fait maison.

Le tarif des repas est calculé en fonction du nombre de composants choisis et de la domiciliation des bénéficiaires :

TARIFS	Marange-Silvange	Bronvaux
Repas 5 composants (avec pain) Plus un supplément au choix	9.30 €	9.95 €
Repas 5 composants (avec pain) Plus deux suppléments au choix	9.90 €	10.55 €

Le pain reste offert par le C.C.A.S.

Il est à noter que l'ESAT est un partenaire très réactif qui accepte de mettre en place un nouveau portage de repas dans l'urgence, parfois du jour au lendemain.

2 _ Le service de transport accompagné et collectif « le baladeur »

Depuis octobre 2021, le baladeur fonctionne du mardi au vendredi matin pour des courses alimentaires auprès de supermarchés et pour des trajets vers les professionnels de santé. En cas de besoin (rendez-vous médicaux) des trajets pouvaient être effectués les lundis et vendredis après-midi par Madame BLONDEAU, qui effectuait le portage de repas le matin. Depuis son remplacement par Madame WEIBEL, qui effectue moins d'heures, cette possibilité n'existe plus.

Par ailleurs, le baladeur est dédié aux goûters des seniors le mardi après-midi. Le transport à la demande répond essentiellement à des trajets intramuros pour se rendre dans les commerces de proximité à Marange-Silvange.

Une légère augmentation du nombre de rendez-vous pris auprès du baladeur est à noter pour les habitants de Marange-Silvange. En effet, les moyennes mensuelles se répartissent comme suit :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Intra	53	62	78	80	93	85	28	36	38	70	73	46
Extra	22	14	23	26	27	21	9	14	18	23	19	26

3 _ La téléassistance

Au 31 décembre 2022, le C.C.A.S. comptait 35 abonnés dont 34 clients Filien connecte t 1 cliente Filien Mobilité. Le prestataire Filien Téléassistance ADMR est le partenaire du C.C.A.S. depuis plusieurs années.

Une rétrocession financière par le prestataire est proposée pour tenir compte du travail effectué par les agents du C.C.A.S. que ce soit pour la mise en place des abonnements et leur suivi en cas d'alerte ou pour la mise en place de l'appareil. La base de cette rétrocession est de 13,20% du chiffre d'affaires HT comme présenté ci-dessous :

FILIEN CONNECT : 13.20 %

FILIEN MOBILITÉ : 13.20 %

FILIEN HABITAT : 6 %

Pour 2022, cela représente une recette de 846.10 € divisée en trois versements dont le dernier ne sera perçu qu'en février 2023. Ce qui explique l'écart pour 2022.

Il est rappelé que c'est l'agent assurant le service du baladeur qui installe le matériel chez les bénéficiaires pour Filien ADMR.

4 _ Colis de Noël

Pour l'année 2022, les colis ont été distribués le samedi 10 décembre 2022, à la salle André Malraux, de 14 heures à 17 heures.

Les membres du C.C.A.S., les adjoints, conseillers municipaux et conseillers municipaux juniors, les bénévoles des goûters des seniors ainsi que les agents ont été mobilisés dans le cadre du protocole sanitaire et pour distribuer les colis aux seniors.

Au total, 191 colis « couple » et 387 colis « personne seule » ont été offerts pour un coût total de 11 133.90 €. Le coût pour un couple est de 27.90 € et le coût pour une personne seule est de 15 €.

Le prestataire « FLEURONS DE LOMAGNE » a été ainsi retenu.

Cette remise des colis a également été l'occasion de recréer du lien avec les seniors qui ont pu rester pour discuter autour d'un café et de gâteaux préparés par l'ESAT de Pierrevillers.

5 _ Les goûters des seniors

Les goûters des seniors ont repris le 04 octobre 2022. Plus d'une quarantaine de personnes profitent chaque semaine de ces moments de convivialité où ils peuvent se retrouver autour d'un café pour jouer une partie de belote, faire du tricot ou discuter tout simplement.

Organisés par le C.C.A.S. grâce à l'implication de bénévoles, ils ont lieu tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h30, au centre socio-culturel de Ternel ou à la salle André Malraux à Silvange, en alternance chaque semaine. Les personnes non mobiles ont la possibilité de faire appel au service de transport « Le Baladeur » pour s'y rendre.

Un changement est à noter en 2022 : le sandwich qui a été remplacé par un fruit en 2021 a été remis en place cette année. En effet, les bénévoles ont fait remonter au C.C.A.S. l'insatisfaction des seniors qui préféraient le sandwich. Le fait que ce dernier constitue également pour certaines personnes l'assurance d'avoir un, voire deux repas, a également été déterminant dans la décision de revenir sur ce qui avait été fait en 2021.

Cette action a eu un coût global de 1 766.82 € pour la saison 2021/2022.

6 _ Les ateliers seniors

Partenariat avec l'Association ALYS

En mai, un atelier « Connect Age » s'est déroulé autour de 5 séances avec un total de 28 participations. Le but de cet atelier était de faire découvrir les fonctionnalités des tablettes numériques tactiles, principalement pour permettre aux seniors de rester en contact avec leurs proches. 90 % des participants se sont dit très satisfaits de cet atelier.

Dans cette continuité, en novembre et décembre 2022, trois ateliers « Ateliers numériques » se sont déroulés avec la participation de 5 personnes sur l'ensemble des séances.

7 _ Anniversaires Centenaires

La célébration d'un anniversaire centenaire été prévu en juin 2022, mais a dû être annulée car la personne concernée est tombée malade.

8 _ Noces d'Or, de Diamant et de Platine

Le contexte sanitaire engendré par la covid-19 était encore trop incertain en été 2022, ce qui a obligé le C.C.A.S. a annulé le temps festif prévu pour célébrer les noces exceptionnelles de nos habitants.

9 _ Repas des seniors

Le repas des seniors a pu se dérouler le 06 et le 13 mars, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur. Ces deux journées ont réuni 261 personnes.

Les prestataires choisis pour le repas et l'animation étaient les suivants :

- Apéritif : L'arc-en-ciel des saveurs ;
- Repas : Grégoire Traiteur ;
- Boissons alcoolisées : le Roi des vins de Hauconcourt ;
- Animation : Joseph FERRARO ;

LES ACTIONS CONTRE LA PAUVRETE ET LES EXCLUSIONS

1 _ Les demandes d'aide alimentaire

Le montant des aides financières alloué aux administrés en 2022 s'élève à 3 619.80 €. 23 familles ont bénéficié de ce soutien budgétaire.

Les prescriptions des services sociaux (Centre Moselle Solidarité du Conseil Départemental de la Moselle et l'Union Départementale des Associations Familiales) ont augmenté de façon significative au second semestre. On observe des situations de surendettement et des accompagnements plus répétitifs.

Depuis septembre, chaque attributaire est reçu en rendez-vous par Madame Virginie FOURNIER, élue en charge du C.C.A.S. afin de faire le point avec eux sur l'ensemble de leur situation et ainsi vérifier s'il est possible pour la commune, dans le cadre de ses autres compétences (logement...), de leur venir en aide.

En effet, la précarité de leur situation financière découle parfois d'autres facteurs ou est en tout cas amplifiée par ceux-ci. C'est également l'occasion de créer un lien avec eux et de faciliter ensuite les échanges.

Dans cette idée, les agents du C.C.A.S. ont également systématiquement contacté les assistantes sociales du Département à la réception d'une nouvelle demande afin de faire un point complet avec elle sur la situation de l'utilisateur et surtout éclaircir certaines informations.

2 _ Soutien financier aux organismes

En 2022, le C.C.A.S. a accordé 900 € de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- **ALYS pour un montant de 298 €**, prestataire présent sur la Commune dans le cadre de l'aide à domicile des seniors avec lequel ce partenariat a permis de mettre en œuvre des actions collectives en 2021 contre la fracture numérique et ceci à titre gratuit ;
- **Croix Rouge Française pour un montant de 200 €**, appui financier de l'antenne locale, dans le cadre de l'orientation par le C.C.A.S. des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
- **Ligue Contre le Cancer pour des montants de 500 €**, partenariat développé par l'action « Octobre Rose » dans l'objectif d'améliorer le soutien des personnes malades et d'aider la recherche ;

- APEI pour un montant de 300 €, complément d'aide en faveur des structures d'hébergement et des établissements spécialisés par le travail pour les personnes en situation d'handicap ;
- SOS Amitié pour un montant de 200 € ;

3 _ Collectes

Partenariat avec le Restaurant du Cœur

Suite à la proposition d'un des membres du Conseil d'Administration dans les locaux du Restos du Cœur, il a été constaté la très forte pénurie de denrée alimentaire. Une collecte a donc été lancée durant tout le mois de novembre et environ 200 kilos de denrées ont ainsi pu être donnés à l'antenne de Marange-Silvange.

Partenariat avec le Secours Populaire

Dans le cadre de l'opération Boxes solidaires, le C.C.A.S. a réalisé une collecte de fin novembre au 15 décembre. L'objectif est de pouvoir offrir un cadeau aux personnes présentes au repas de Noël du Secours Populaire. Ce cadeau consistait en une boîte dans laquelle devait être mis quelque chose de chaud, de bon, quelque chose pour s'amuser et se détendre et un mot doux. Les habitants de Marange-Silvange ont beaucoup participé à cette collecte et plus d'une quarantaine de boîtes ont pu être déposés à l'antenne messine du Secours Populaire.

Partenariat avec l'association la Santa Muerte El Paso

L'association la Santa Muerte souhaitait réaliser une action en faveur des enfants et plus généralement des familles défavorisées pour qui la période de Noël représente un vrai dilemme financier au regard du coût des cadeaux. L'objectif a été de collecter des jouets en très bon état afin de proposer aux familles ayant demandé une aide alimentaire en 2021 et 2022, de venir choisir des cadeaux pour leurs enfants ou leurs petits-enfants.

Cette collecte a très bien fonctionné et le nombre de jouets a permis non seulement de proposer des cadeaux pour les bénéficiaires d'aides alimentaires mais également d'en donner au Département pour leurs lieux d'accueil famille, à la bibliothèque pour l'ouverture de leur salle de jeux et à la crèche les Coco'cinelles.

LES ACTIONS VERS LA JEUNESSE

1 _ Opération « Coup de Pousse »

Pour cette année 2022, 46 jeunes nés de 2003 à 2008 ont bénéficié du dispositif « Coup de Pousse » pour leurs projets.

Le premier motif de demande reste le pack mobilité conduite (39 jeunes concernés), puis le pack études formations (4 jeunes) par l'achat principalement d'équipement informatique. Un seul jeune a bénéficié de l'opération pour le financement de sa licence sportive.

	Montant	Nombre de bénéficiaires
Pack Mobilité Conduite	12 900 €	39
Pack Etudes Formations	100 €	4
Pack Culture et Sport	292 €	3
TOTAL 2022	13 292 €	46

2 _ Aides financières en faveur des jeunes

Par ailleurs, en fonction des quotients familiaux, le C.C.A.S. soutient financièrement les séjours en colonie de vacances, au centre aéré de Marange-Silvange, les séjours en classes transplantées, ainsi que les stages sportifs ou culturels.

LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA SANTE

1 _ Octobre Rose

Dans le domaine de la santé et de la prévention, le C.C.A.S. a poursuivi son action dans le cadre d'Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein.

Le C.C.A.S. en partenariat avec les villes de Semécourt et de Bronvaux a organisé durant tout le mois d'octobre 2022, une vente de produits roses (parapluies, tee-shirt, gourdes, sacs, bracelets). Cela s'est fait via plusieurs points de vente tels que la Mairie, la Poste, la bibliothèque, mais également des commerçants partenaires. Des stands ponctuels ont également été tenus durant deux samedis d'octobre devant Culture Pain, le Lidl, à l'Hôpital Saint-François et à la Résidence Beau-Soleil de Metz.

Une importante communication a été faite autour de cette action et une tombola a également été mise en place. Les commerçants ont été très volontaires à offrir des lots et c'est ainsi 1 000 tickets qui ont été vendus pour 150 lots.

C'est ainsi un chèque d'un montant de 2 042.05 € qui a pu être remis au Comité Départemental la Ligue Contre le Cancer de Metz en février 2023.

Cette action mise en place depuis plusieurs années permet aussi de promouvoir le dépistage du cancer du sein. A cet effet, le C.R.C.D.C. Grand Est (Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers) propose une mammographie gratuite aux femmes de plus de 50 ans.

Ce partenaire essentiel a également été présent lors des réunions préparatoires et ainsi pu informer les différents participants sur les actions mises en place pour le dépistage du cancer du sein, informations qui ont été relayées dans le cadre de l'action.

Octobre Rose s'est clôturé le dimanche 15 octobre par la traditionnelle marche de Semécourt à Marange-Silvange, avec animations et restauration. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

2 _ Opération Brioches de l'Amitié

En partenariat avec les acteurs locaux, le Conseil Municipal des Jeunes de Marange-Silvange, et les bénévoles, il s'est ainsi vendu 903 brioches pour un montant récolté de 5 030.60 € au profit des actions menées par l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne.

Sensibiliser le grand public au handicap intellectuel et collecter des fonds pour financer des actions utiles aux personnes handicapées ou à leurs familles sont les objectifs principaux de cette action.

Les Fonds 2022 contribueront à financer le raccordement réseau chauffage BIOMASSE, afférent à six appartements situés sur Amnéville-Les-Thermes, réservées à des personnes en situation de handicap.

LES ACTIONS LOGEMENT

Les bailleurs publics présents sur le territoire sont : Moselis, Batigère, Vivest et

La commune est représentée en Commission d'Attribution Logement (CAL) des bailleurs Moselis, Batigère et Vivest par Madame Virginie FOURNIER, également Vice-Présidente du C.C.A.S.

Commissions d'attribution logement MOSELIS

Il y a eu 22 commissions avec toujours au minimum 2 logements proposés sur le parc de la commune étant diversifié du T2 au T5.

Commissions d'attribution logement BATIGERE

Il y a eu 9 commissions avec entre 1 à 2 logements proposés, peu de pavillons et plus de T3 / T4 en appartement.

Commissions d'attribution logement VIVEST

Il y a eu 10 commissions avec entre 1 et 3 logements proposés, quelques pavillons et du T2 au T4 en appartement.

Sur 30 dossiers proposés et déposés en mairie, le suivi a pu donner lieu à :

- 17 attributions de logement sur la commune ;
- 3 mutations ;
- 4 relogements par Moselis avec extension de la zone géographique ;
- 4 relogements en parc privé ;
- 2 retraits de dossier suite à un changement de situation ;

En dehors des demandes de logement, certaines situations relevant des bailleurs ont nécessité l'intervention de la commune :

- 1 dossiers de conflits de voisinage Batigère ;
- 1 dossier relation conjoint/conjointe en difficulté suite placement en HP ;
- 1 dossier de veille d'hygiène et chauffage clos chez Moselis (problème de température d'eau chaude en sortie de canalisation : risque de légionellose) ;
- 1 dossier pour l'augmentation de deux places de stationnement handicapé à la Marjottée en cours chez Moselis ;
- 1 dossier pour l'augmentation d'une place de stationnement handicapé lotissement en Chesnois ;
- 3 aides au montage de dossier pour demande de logement ;
- 2 gestion de situation liées au syndrome de Diogène conjointement avec les assistantes sociales du Département ;
- 1 dossier remis à la CLCV pour difficultés financières et lissage de la dette ;
- 5 suivis dans le cadre de procédure de logements insalubres ;

AUTRES ACTIONS DU C.C.A.S.

1 _ Veille sociale

Durant l'année 2022, une dizaine de situations de personnes isolées ont fait l'objet d'une veille et d'accompagnement social par les agents en charge du C.C.A.S. en lien avec les acteurs médico-sociaux locaux (assistant social CMS CD57, cellule APA CD 57, réseau MAÏA, réseau de santé de Metz arrondissement, hôpital, médecin traitant, etc.).

Les personnes suivies sont âgées de plus de 70 ans et rencontrent des problématiques différentes, en plus de leur isolement, qui est le déclencheur de la veille sociale par les services du C.C.A.S.

Au titre de ces problématiques :

- Troubles importants de la mémoire ;
- Troubles comportementaux (syndrome de Diogène, syndrome de la cabane, ...) ;
- Difficultés dans la gestion du quotidien (paiement des factures, compréhension des demandes d'organismes tiers, fourniture en énergie, ...) ;

- Insécurité du fait d'un logement mal adapté (escaliers, ...) ;

Le décès d'un des administrés connus dans le cadre de la veille sociale est à déplorer. Les conditions dans lesquelles sa fin de vie se sont déroulées, malgré son suivi par une infirmière à domicile, ne peuvent que plaider en faveur d'une veille sociale renforcée.

RÉSULTATS 2022 et BUDGET 2023

I _ Résultats 2022

a) Section de fonctionnement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
011 – Charges à caractère général	81 961,49 €	75 347,98 €
012 – Charges de personnel	147 000 €	145 373,1 €
65 – Autres charges de gestion courante (aides et secours d'urgence)	144 500 €	22 491,80 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	3 198,21 €	3 198,21 €
TOTAL DÉPENSES	376 659,70 €	246 411,09 €

	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2021	156 159.70 €	156 159.70 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes	37 500 €	44 706,85 €
74 – Dotations et subventions	181 150 €	184 597,55 €
75 – Autres produits de gestion courante	350 €	360 €
77 - Produits exceptionnels	1 500 €	9 835,54 €
TOTAL RECETTES	376 659.70 €	395 659.64 €

Pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement, il y a donc eu 130 248,61 € de dépenses en moins par rapport au prévisionnel, mais 18 999, 94 € de recettes en plus.

La subvention communale pour l'année 2022 s'est élevée à **180 048, 30 €** pour le budget général.

Les régies du portage de repas et du baladeur ont quant à elles amenées **44 706, 85 €**.

b) Section d'investissement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
2181 – Installations générales, agencements et amngt. divers	1 000 €	0 €
2182 – Matériel de transport	30 000 €	0 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	2 000 €	0 €
2184 - Mobilier	2 033.68 €	0 €
TOTAL DÉPENSES	35 033.68 €	0 €
	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
001 – Excédent d'investissement reporté	80 163.41 €	31 705.75 €
10 – Dotation, fonds divers et réserves	129.72 €	129.72 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 198.21 €	3 198.21 €
TOTAL RECETTES	83 491.34 €	35 033.68 €

Pour l'exercice 2022, en section d'investissement, aucune des dépenses prévues n'a été engagées et une différence négative de 48 457.66 € par rapport au prévisionnel est à noter en recettes.

II _ Budget 2023

A) Section de fonctionnement - Dépenses

De manière générale et dans le cadre des orientations présentées ci-dessus, il n'est pas prévu d'augmentation des dépenses prévisionnelles en 2023.

Au regard de la différence entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réelles pour 2022, une reventilation de certains crédits a permis de répondre aux besoins engendrés par les évolutions envisagées en 2023.

La plupart des frais généraux liés au fonctionnement même de la structure et de ses services (carburant, télécommunication, fournitures de petits équipements, fournitures administratives, télécommunication...) resteront stables en 2023, voire seront abaissés pour tenir compte des dépenses réelles de 2022.

Certains seront quant à eux légèrement augmentés. En premier lieu l'alimentation. Le C.C.A.S. prévoyant pour 2023 une vingtaine d'actions, soit plus du double des années passées, il semble probable que les dépenses de cette ligne soient plus conséquentes.

L'année 2023 étant la première année durant laquelle ce nombre d'actions est mené, elle sera une année test qui permettra de rajuster cette ligne en 2024 en fonction de l'utilisation qui en aura été faite.

Ensuite, la ligne « Vêtements de travail », qui n'a pas été créditée depuis plusieurs années, va être réutilisée en 2023 afin de doter les agents du service de portage de repas et du baladeur pour qu'ils puissent être identifiables lors de leurs déplacements et ce pour trois raisons :

- La publicité faite aux services correspondants ;
- L'identification de l'agent pour les renseignements à la population ;
- L'aspect rassurant pour les seniors qui peuvent facilement les reconnaître ;

Chacun des deux agents aura deux vestes hivernales et deux vestes estivales.

Les dépenses pour « Contrats et prestation de service » devront également être revues à la hausse. En effet, en 2022 cette ligne s'est trouvée insuffisamment pourvue. Elle correspond à la facturation des repas par l'ESAT de Pierrevillers. La facturation se faisant au repas, cette ligne est soumise aux fluctuations des bénéficiaires qui d'une semaine à l'autre peuvent arrêter le portage ou au contraire s'ajouter.

Le dépassement des dépenses réelles d'environ 4 500 € par rapport aux dépenses prévues en 2022 correspond donc à un accroissement du nombre de bénéficiaires supérieur à ce qui était attendu. Pour 2023, en tenant compte de la communication qui va être réalisée autour des services du C.C.A.S. via le livret senior, la ligne devra être augmentée.

L'enveloppe allouée aux « Fêtes et cérémonies » sert quant à elle à la mise en œuvre des actions du C.C.A.S. qui ne relèveraient pas directement d'une aide sociale et/ou financière.

Elle couvre l'ensemble des dépenses nécessaires pour la réalisation des actions annuelles telles qu'Octobre Rose, la Cérémonie des Noces (...). Elle est utilisée pour l'achat des cadeaux offerts ou mis en prix dans le cadre de tombola, de décoration spécifique, ou de « courses » diverses pouvant relever

de l'alimentaire hors traiteur ou prestataire (café, eau, sucre, ...) au petit matériel tel que des serviettes ou des gobelets.

C'est également celle sur laquelle sont payées les factures des intervenants tels que le groupe de musique pour le repas des anciens.

Du fait de l'augmentation conséquente du nombre d'actions du C.C.A.S. cette ligne s'est trouvée en insuffisance de quasiment 1 000 €. Comme il est prévu de maintenir ce niveau sur l'année 2023, et même d'y ajouter de nouvelles manifestations comme le salon du « Fait mains », le salon de Noël (...) cette ligne doit être fortement augmentée.

D'autant plus qu'un dispositif va être proposé, le « FOCUS SENIOR ». Il s'agit d'une initiative prise au Canada, puis par quelques communes de Belgique et qui ne semble pas encore avoir d'équivalence en France. Concrètement, c'est une petite boîte jaune vif placée dans la porte du frigo de chaque sénior, dans laquelle se trouve un questionnaire de plusieurs pages comprenant l'historique médicale (médicaments, allergies, opérations, présence de pacemaker...), les contacts familiaux et un descriptif de la personne et de ses habitudes au cas où il s'agirait d'une disparition (Alzheimer...). Un sticker signalant la présence de cette boîte est placé sur le frigo et un autre sur la porte d'entrée du domicile ou à l'intérieur, dès l'entrée. Cela permet aux équipes médicales ou à la gendarmerie de pouvoir directement récupérer le questionnaire et gagner un temps précieux dans le secours porté à la personne.

Cette nouveauté irait de paire avec le livret sénior qui aura pour but de recenser l'ensemble des services proposés aux séniors par le C.C.A.S. mais également les numéros utiles (Pôle autonomie, Police municipale, Urgences, ...). Il concernera les séniors dans leur appréciation étendue, soit les 60 ans et plus, ce qui amènera à l'achat de 1 500 livrets. Il sera donc nécessaire d'augmenter la ligne des catalogues et imprimés en conséquence.

Concernant les autres services extérieurs, qui correspondent en grande partie aux ateliers dispensés dans l'année par ALYS, une vraie réflexion s'engage sur leur pérennité en 2023. En effet, les propositions faites par la Fédération des séniors ou Alys sont toujours sur des ateliers comprenant 5 à 10 séances et qui demandent donc un engagement sur plusieurs semaines des séniors. C'est un vrai frein et il est de plus en plus difficile d'obtenir plus de 6 inscriptions.

Un partenariat pourrait être envisagé avec la Gendarmerie de Maizières-Lès-Metz, qui propose déjà des rencontres d'une demi-journée avec les seniors autour de la prévention routière. Ce qui permettrait également, sur un format identique, de proposer des rencontres pour un public plus varié comme les problèmes d'addictologie ou les violences conjugales.

Concernant les thématiques plus spécifiques aux seniors, un travail peut également être fait avec l'association France Alzheimer qui propose des activités adaptées (ping-pong pour développer la motricité...) mais également des formations pour les aidants (sophrologie, groupe de parole...).

La mise en place de cours de Pilate pour les seniors est également étudiée. Les frais de l'intervenant seraient eux aussi imputés sur cette ligne.

Dépenses de personnel

Malgré les nombreux changements qui ont eu lieu durant cette année 2022, les charges de personnel sont restées maîtrisées et n'ont pas nécessité de modifications sur le dernier trimestre.

Sont cependant envisagées la mise en place de nouvelles missions dont notamment la veille sociale renforcée et l'organisation d'une demi-journée dédiée aux seniors, au même titre que les goûters du mardi. Il s'agirait d'amener les seniors en mairie. Cela leur permettrait de réaliser leurs démarches administratives auprès du C.C.A.S., de la ville (état-civil, récupération des rouleaux de sacs...) et de leur présenter la bibliothèque qui va sous peu présenter de nouveaux espaces de convivialité afin de créer de nouveaux moments de rencontres et d'échanges. Cela pourrait être couplé avec des trajets aux Maisons France Service. Ce nouveau temps serait pris en charge par le Baladeur.

Ces projets nécessitent une augmentation du nombre d'heures attribuées aux agents du portage (passage de 20 H à 24 H semaine) et du baladeur (passage de 26 H à 30 H semaine).

Pour autant cette ligne n'est pas prévue en augmentation car la rémunération de l'ancien agent du portage était plus importante, du fait de sa présence à 35 H semaine et de son ancienneté. L'évolution des contrats des personnes actuellement en activité est absorbée par cette différence ce qui permet de rester malgré tout sur un même montant. L'année 2023 sera là encore une année test qui permettra de connaître précisément les dépenses générées avec cette nouvelle formule.

Amortissements

La nouvelle nomenclature M57 prévoit la possibilité de réaliser une dotation aux amortissements prorata temporis et non plus annuelle comme la M14. Concrètement, la dotation aux amortissements peut se faire dès la mise en fonction du bien générateur et non plus au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Mais cette solution entraîne des calculs de proratisation qui au regard des montants en investissement réalisés par le C.C.A.S. ne semblent pas justifiés. Il est proposé de rester sur le fonctionnement utilisé jusqu'à présent et donc de débiter la dotation aux amortissements pour le nouveau véhicule et le matériel informatique au budget 2024.

Cette ligne reste donc inchangée.

Autres charges de gestion courante

La ligne des aides alimentaires réalisées par le C.C.A.S., sur proposition des assistantes sociales du Département, n'a pas été complètement utilisée en 2022. Cependant de nouveaux besoins ont pu être identifiés, qui ne relèveraient pas de la remise d'un chèque service et justifient un maintien de la dépenses prévisionnelles à l'identique de 2022.

Il s'agit en premier lieu de l'abonnement à FILIEN ADMR, fournisseur de la téléassistance. En effet, les agents du C.C.A.S. ont pu constater que certains seniors isolés prenaient le risque d'une chute sans secours car ils n'avaient pas les moyens financiers de supporter le coût de l'abonnement à ce dispositif.

L'abonnement mensuel de premier niveau revient à 28,90 €. Il est proposé, dans ce type de cas et sur présentation de justificatifs de ressources, que le C.C.A.S. prenne en charge cet abonnement. La demande serait évidemment présentée au Conseil d'Administration qui lui seul déciderait de la mise en place ou non de ce soutien. L'estimation a été faite sur la base d'une prise en charge pour trois seniors sur 12 mois, soit environ 1 500 €.

En second lieu, les agents du C.C.A.S. ont eu à deux reprises depuis septembre le cas de femmes ayant quitté leurs logements dans des situations d'urgence liées à leur conjoint. Ces deux femmes avaient quitté leur domicile, mais également leur région l'une avec un enfant en bas âge et sans réelle solution de replis. En effet les dispositifs de l'État pour ce type de situation sont plus que saturés et il est très difficile d'obtenir une place.

Afin de laisser à ces personnes la possibilité de se poser dans un endroit sécurisé quelques jours afin de décider de la suite pour elles, il est proposé la prise en charge de nuitée d'hôtel à hauteur de 60 € par nuit dans la limite de 5 nuits, soit un coût de 300 € par situation. La prévision s'est faite sur la base d'une aide pour 5 situations de ce type dans l'année, soit environ 1 500 €. Cette aide pourra également bénéficier à des familles dont le logement a subi un sinistre le temps que la prise en charge par leur assureur puisse se faire.

Enfin, l'augmentation du coût de la vie et de la précarité des ménages à revenus faibles voire moyens a également été pris en compte dans une perspective d'augmentation des demandes de soutien alimentaire.

Concernant le dispositif Coup de Pousse, 450 jeunes nés entre 2004 et 2009 pourront prétendre à une aide en 2023. En comptant les droits ouverts pour chaque jeune en 2023, cela représenterait une dépense de 130 743, 99 € si chacun devait demander la totalité de la somme.

Depuis 2015, l'effectivité des demandes montre cependant une dépense qui n'a jusqu'à présent pas dépassé les 20 000 €. Mais le principe de sincérité budgétaire et la nouvelle communication que le C.C.A.S. souhaite lancer autour de ce dispositif obligent à ne pas sous-estimer trop fortement cette ligne.

B) Section de fonctionnement - Recettes

Aucun nouveau poste de recettes n'est prévu en 2023, en dehors du report de l'excédent du portage de repas , qui n'a pu être intégré en 2022. La plupart des recettes habituelles sont maintenues quasiment à l'identique pour 2023.

Les seules recettes pouvant être fluctuantes pour 2023 sont celles liées aux trois régies du C.C.A.S.

Redevances à caractère social

Il s'agit des recettes effectuées dans le cadre de la régie 14 pour le service du baladeur et de la régie 15, puis 28 pour le service de portage de repas.

La régie du baladeur a amené une recette de 3 470 € et la régie du portage de 41 236.85 € pour 2022, soit un total de 44 706.85 €, soit 7 206.86 € de plus que les prévisions du BP 2022.

Les dernières communes hors Marange-Silvange et Bronvaux ont quitté le dispositif en juillet 2021. Il était difficile de prédire le fonctionnement du service avec ces nouvelles données. Les estimations ont donc été faites au plus juste et le résultat a été plus positif qu'attendu. 2022 est la première année de référence pour le portage de repas dans sa nouvelle version.

Le nombre moyen de bénéficiaires pourra fluctuer mais sans connaître de croissance exponentielle, le nombre de séniors sur la commune étant relativement stable. Il pourrait également connaître une diminution.

Et c'est cette perspective qui est envisagée afin de parer à toutes éventualités, se traduisant par une légère moins-value par rapport à ce qui a été recetté en 2022.

La hausse du nombre de bénéficiaires pour le baladeur n'est également pas de nature à créer une incidence remarquable sur les recettes du C.C.A.S. et l'estimation se fera donc avec le nombre effectif en 2022, sans prévision d'une nouvelle augmentation.

Produits exceptionnels

Cette ligne correspond aux dépôts effectués dans le cadre de la régie 13. Cette régie encaisse l'ensemble des recettes perçues lors des manifestations du C.C.A.S. : location des tables pour la Broc à Fringues, tombola et vente de produits Octobre Rose (...).

La plus grosse recette a été engendrée en 2022 par Octobre Rose, ce qui explique l'écart de quasiment 5 000 € avec le montant prévisionnel. Cette ligne devrait rester sensiblement identique en 2023.

C) Section d'investissement - Dépenses

Aucune des dépenses prévues en 2022 n'ont été effectuées, ce qui les a en partie reportées sur 2023, notamment concernant l'achat du véhicule électrique pour le Baladeur. De nouveaux investissements sont également prévus.

Concernant le véhicule du Baladeur, suite à la délibération prise par le Conseil d'Administration en décembre 2022, le véhicule retenu est le E-BERLINGO pour un montant de 37 244.76 € TTC et en tenant compte de la reprise de l'ancien véhicule du baladeur ainsi que de la prime de reconversion, 32 151.26 € TTC.

Concernant le matériel informatique du C.C.A.S., le constat d'obsolescence des deux postes informatiques utilisés chaque jour par les agents oblige à envisager un renouvellement qui consisterait en l'achat d'un poste fixe et d'un poste mobile (ordinateur portable + station).

Enfin, il est proposé la mise ne place d'une action frigo solidaire et qui se traduira par l'achat de deux réfrigérateurs.

D) Section d'investissement - Recettes

Les recettes en investissement resteront quasi identiques à celles effectivement perçues en 2022. Les seuls points à noter sont :

- Le report de l'excédent du budget annexe « Portage de repas », qui n'avait pas pu être fait en 2022 ;
- Le montant de la reprise par le concessionnaire CITROËN de l'ancien véhicule du baladeur pour l'achat du E-Berlingo ;

III _ Orientations 2023

L'année 2022 a été charnière pour le C.C.A.S. à de nombreux niveaux. En premier lieu humainement avec plusieurs changements que ce soit dans l'équipe administrative ou dans le Conseil d'Administration.

Ces changements ont impliqué un changement de dynamique et des méthodes de travail. Budgétairement, l'intégration du portage de repas et la préparation du passage à une nouvelle nomenclature ont également été créés de nouvelles perspectives.

Enfin, l'intervention même du C.C.A.S. auprès de la population a évolué. En quelques mois, une quinzaine d'actions ont été ajoutées à celles existantes. Et ces actions visent une pluralité de public. Car même si le public sénior reste une véritable priorité, le C.C.A.S. ne peut pour autant oublier les autres personnes en difficulté.

Pour cette année 2023, plusieurs objectifs guideront les interventions du C.C.A.S. :

- **Poursuivre et renforcer la veille et l'aide sociale :**

En augmentant la présence du C.C.A.S. sur le terrain, notamment par l'attribution à un des agents d'heures hebdomadaires spécifiquement dédiées, ce dernier pourra se rendre quotidiennement chez les personnes isolées ayant des situations préoccupantes. En consolidant également les partenariats existants avec le Département, les associations dédiées, la Police Municipale et la Gendarmerie.

La rencontre systématique des demandeurs d'aide alimentaire devra également se poursuivre. Il est aussi proposé de développer de nouvelles aides, en réponse à des sollicitations faites en 2022 qui n'ont pas pu être suivies. En premier lieu, la prise en charge pour certains séniors de leur abonnement FILIEN. En effet certains d'entre eux sont obligés de renoncer à ce dispositif et se mettent en danger par manque de finances. En second lieu la prise en charge dans des situations d'urgence (logement inhabitable, départ contraint du domicile) de nuitées d'hôtel.

- **Renforcer la prévention et le travail autour de la santé :**

Le C.C.A.S. poursuivra ses actions telles qu'Octobre Rose mais il est souhaitable qu'il mette en place des leviers bien plus concrets. En ce sens, deux projets sont prioritairement proposés : la mise en place de la boxe « Focus Seniors » pour permettre une prise en charge très rapide des personnes en cas

d'incident et la mise en place de rencontres thématiques animées par la Gendarmerie autour de sujets tels que la prévention routière pour les seniors, les addictions, les violences intra-familiales (...).

- **Recréer du lien avec les habitants et entre les habitants :**

Le contexte de ces dernières années a été particulièrement défavorable à maintenir des dynamiques de groupe et d'entraide. La crise sanitaire a aggravé un processus d'individualisation et de méfiance des autres.

Pour autant, le C.C.A.S. a de plus en plus de demandes qui laissent entendre que la population souhaite retourner vers le collectif. Le collectif à l'échelle territoriale, car les habitants sont attachés à leur identité communale.

Il est donc proposé de maintenir l'existant (goûters des seniors, colis de Noël, repas des anciens, ...) et de le renforcer par des actions apportant à l'animation du territoire et du bien vivre ensemble : collectes pour les réseaux locaux, salons (...).

Un projet de frigo solidaire pourrait également être un très bon vecteur de solidarité et de sensibilisation aux pratiques de consommation.

- **Soutenir la jeunesse :**

Le C.C.A.S. poursuivra le dispositif « Coup de Pousse » pour lequel une communication plus importante sera faite. Mais d'autres actions doivent être mises en œuvre. Les rencontres avec la Gendarmerie pourront ponctuellement les concerner, mais des actions plus ludiques permettant de soutenir leurs initiatives devront être réfléchies.